



**Club des retraités de la MGEN 01**  
**42 rue Charles Robin**  
**01000 BOURG EN BRESSE**

**Demande de licence MGEN/2FOPEN**  
**Saison 2020-2021**

**Avez-vous déjà été licencié(e) de la 2FOPEN ?**

OUI  NON

**N° licence :**

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
<b>NOM</b> (en majuscules) :	
<b>PRÉNOM</b> :	
<b>ADRESSE</b> :	
<b>CODE POSTAL</b> :	<b>VILLE</b> :
<b>TÉLÉPHONE</b> :	
<b>TÉLÉPHONE PORTABLE</b> :	
<b>DATE DE NAISSANCE</b> :	/ / 19
<b>ADRESSE EMAIL</b> :	
<b>Licencié(e) en situation de handicap</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Licencié(e) dans une autre fédération</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Assurance optionnelle IA Sport + souhaitée (11€)</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Club Santé Séniors</b> : Club des retraités de la MGEN 01	
<b>ACTIVITÉ 1</b> :	
<b>ACTIVITÉ 2</b> :	

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

\*\*\*\*\*

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Indemnisation des dommages corporels

**Assurance de Responsabilité Civile** : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article I321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

**Assurance Défense Recours** : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

**Assurance Indemnisation des dommages corporels** : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport +). La licence 2FOPEN inclut une part assurance IDC dont vous pouvez demander le remboursement (2,50 €) par courrier ou mail auprès du siège fédéral : comptabilite@2fopen.com, en joignant un RIB personnel.

**Je choisis la licence Club Santé Séniors / 2FOPEN 2020-2021 : (cochez la case)**

- Licence : 28 €**
- Licence avec option IA Sport + : 39 €**
- Licence temporaire (renouvelable 2 fois / an) : 10 €**  
 du..... au .....

**Chèque de (cochez la case) :**  **28 €**     **39 €**     **10 €**

à l'ordre de .....

Espèces     Banque : ..... N°.....

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcées « I.A. Sport+ ».**

Je souhaite souscrire la garantie « I.A. Sport+ » qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je souhaite renoncer à toute assurance de base ou renforcée et dans l'hypothèse où je souhaite demander le remboursement de la part de l'assurance liée à ma licence, j'ai pris note que je devrais envoyer un courrier au siège 2FOPEN ou un mail à comptabilite@2fopen.com indiquant mon nom, prénom, n° de licence 2FOPEN, en y joignant un RIB personnel ou par coupon détachable MAIF (cf documents MAIF via votre comité départemental ou section).

J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN d'utiliser, **pour la gestion de ses licenciés**, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN et j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

Fait à : .....

Le : .....

**Signature :**

Certificat médical obligatoire pour toute activité sportive pratiquée à joindre **chaque année** avec ce document. A défaut, l'attestation du questionnaire de santé dûment remplie et signée  
**après le 01/09/2020**